

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « LasoBio S.A » du contrôle conjoint des sociétés « NGPH GmbH » et « MyHerbliz UG », aux côtés de la société « New Garden Pharma Limited ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** la société « LasoBio S.A »;
- **La cible 1 :** Société « NGPH GmbH » ;
- **La cible 2 :** Société « MyHerbliz UG »

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Marché de la vente de produits à base de cannabidiol (CBD).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 17 juin 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « LasoBio S.A » de cinquante-et-un pour cent (51%) du capital social et des droits de vote des sociétés « NGPH GmbH » et « MyHerbliz UG », le reste du capital de ces sociétés restant détenu par son actionnaire historique, « New Garden Pharma Limited ». « LasoBio S.A » et « New Garden Pharma Limited » détiendront ainsi le contrôle conjoint des sociétés « NGPH GmbH » et « MyHerbliz UG ».

« NGPH GmbH » et « MyHerbliz UG » sont des sociétés allemandes spécialisées dans le secteur de la vente/distribution de produits à base de CBD (huiles, cosmétiques, vaporisateurs et compléments alimentaires) à l'étranger à travers la marque Herbliz.

« LasoBio S.A » est une société de droit marocain spécialisée dans la production de compléments alimentaires et de produits cosmétiques et qui envisage d'étendre son activité à la production et la commercialisation de produits à base de CBD.

Fait à Rabat, le 06 Juin 2024